



Quels sont les inconvénients de la télédéclaration fiscale ?

Par Mehdi TAHA

Bonjour à toutes et à tous,

Je tiens dans un premier temps à m'excuser par avance si mon message ne porte pas l'attention de l'un ou l'une d'entre vous, effectuant une alternance au sein d'un cabinet d'expertise-comptable situé dans le Haut-Rhin dans le cadre d'un BUT Carrières Juridiques mais n'agissant pas en qualité de particulier ou professionnel, j'ignore si ma question représente un intérêt pour le forum.

Ainsi, dans le cadre d'un rapport de mission en droit fiscal ayant pour thème la télédéclaration fiscale des entreprises, je voudrais connaître l'avis d'avocats ou fiscalistes afin qu'ils puissent partager les éventuelles difficultés qu'un cabinet d'avocat ou de conseil peut rencontrer dans le cadre de la mise en place de la procédure EFI ou de EDI-TDFC (transfert des données fiscales et comptables).

Concrètement, avez-vous pour la plupart dû faire face à certains aléas tels que des problèmes informatiques ou le manque de coordination avec vos clients (notamment pour l'envoi de l'identification d'accès au site des impôts) ? Si oui, quelles sont vos craintes pour les années à venir sans compter l'obligation d'opter pour la facturation électronique d'ici quelques années ?

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mon message et vous prie de passer une bonne journée.

Cordialement,